

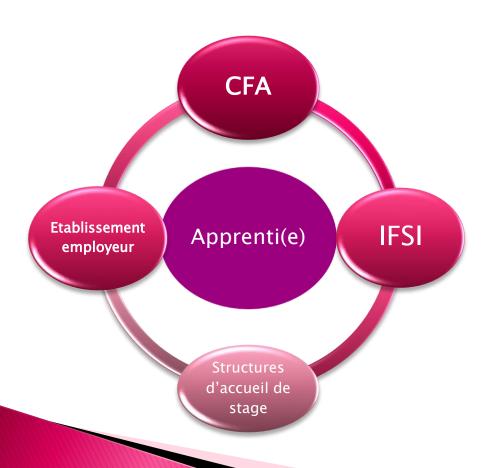


# Diplôme d'Etat d'Infirmier par la voie de l'apprentissage

## Qu'est-ce que c'est?



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail en alternance, où vous - apprenti(e) - partagez votre travail entre :



- L'entreprise qui vous emploie (un établissement employeur privé, public ou privé à but non lucratif)
- Vous suivez vos cours théoriques et les structures d'accueil de stage (de préférence au sein de l'établissement employeur toutefois dans le respect des exigences du programme et en cohérence avec le projet pédagogique).

# Sont concernés :

- Les étudiants de l'IFSI,
- Âgés de moins de 30 ans,
   (Sauf pour les personnes ayant une RQTH)



(Le contrat peut être signé <mark>dans les 3 mois avant ou après</mark> la date de début de la formation en Institut)

#### Etre apprenti(e):



Une véritable **synergie** école / employeur et un **suivi complet** par votre maître d'apprentissage

L'acquisition de compétences sur le terrain pour une meilleure insertion dans le monde du travail. Une expérience professionnelle reconnue et valorisée Un statut de salarié
avec ses droits et ses
obligations vis-à-vis de
l'entreprise, de l'institut et du
CFA. Une rémunération
fixe et mensuelle

#### Les + du contrat d'apprentissage :



Une perspective d'embauche pour se projeter dès le début



Un salaire fixe rassurant



Un suivi régulier par un maître d'apprentissage sur le terrain



Une vraie intégration en tant que salarié d'un seul établissement



Prise en charge des frais pédagogiques



Un accès aux avantages salariés (primes, comité d'entreprise, protection sociale, accès au chômage, congés payés, ...)



Un statut d'apprenti avantageux (aide au logement, aux transports, ...)

#### Comment se déroule la formation ?

Etudiant

La formation théorique se déroule au sein de l'institut de formation. Tous les enseignements théoriques y sont suivis.

Stagiaire

Les stages pratiques peuvent se réaliser au sein de l'établissement employeur. Les stages seront effectués dans d'autres établissements de santé si la spécialité inscrite au référentiel ne peut être assurée chez l'employeur (en cohérence avec le projet pédagogique > IFAS).



Les autres périodes sont des temps employeurs.



#### Exemple d'un calendrier « apprentie 3ème année - Polyclinique »

ju	illet	ac	oût	sep	tembre	oc	tobre	nov	embre	déd	embre	ja	nvier	fe	évrier		mars		avril		mai		juin	ju	villet
J01		D 01		М 01	1	V 01	1	L 01	S	М 01	S	S 01		M 01	1	M 01	S	V 01	S	D 01		M 01	S	V 01	anning d
V02		L 02	Е	J 02	- 1	S 02		M 02	S	J 02	S	D 02		M 02	- 1	M 02	S	S 02		L 02	S	J 02	S	S 02	
So <sub>3</sub>		М оз	Е	V 03		D 03		М 03	S	V 03	5	L 03	S	J 03	- 1	J 03	S	D 03		М оз	S	V 03	5	D 03	
Do4		M 04	Е	S 04		L 04	1	J 04	S	S 04		M 04	S	V 04	<u> </u>	V 04	S	L 04	1	M 04	S	S 04		L 04	E
Lo <sub>5</sub>		J 05	Е	D 05		М 05	1	V 05	5	D 05		M 05	S	S 05		S 05		M 05	1	J 05	S	D 05		M 05	E
Mo6		V 06	E	L 06	- 1	M 06	- 1	S 06		L 06	S	J 06	S	D 06		D 06		M 06	1	V 06	S	L 06	S	M 06	E
Мо7		S 07		М 07	- 1	J 07	- 1	D 07		M 07	S	V 07	S	L 07	- 1	L 07	S	J 07	1	S 07		M 07	S	J 07	E
Jo8		D 08		8o M	- 1	8o V		L 08	S	M 08	S	S 08		M 08	- 1	M 08	S	V 08	,,,,,,,,,,,,,,,,	D 08		M 08	S	V 08	E
Vog		L 09	Е	J 09	1	S 09		M 09	S	J 09	S	D 09		M 09	- 1	M 09	S	S 09		L 09	S	J 09	S	S 09	
S10		M 10	Е	V 10	000000	D 10		M 10	S	V 10	S	L 10	S	J 10	- 1	J 10	S	D 10		M 10	S	V 10	<b>S</b>	D 10	
D11		M 11	Е	S 11		L 11	1	J 11	S	S 11		M 11	S	V 11		V 11	S	L 11	Е	M 11	S	S 11		L 11	E
L12	E	J 12	Е	D 12		M 12	1	V 12	<b>5</b>	D 12		M 12	S	S 12		S 12		M 12	Е	J 12	S	D 12		M 12	E
M13	E	V 13	E	L 13	I	M 13	I	S 13		L 13	S	J 13	S	D 13		D 13		M 13	Е	V 13	S	L 13	S	M 13	Е
M14	E	S 14		M 14	I	J 14	I	D 14		M 14	S	V 14	S	L 14	S	L 14	S	J 14	Е	S 14		M 14	S	J 14	Е
J15		D 15		M 15		V 15	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	L 15	S	M 15	S	S 15		M 15	S	M 15	S	V 15	E	D 15		M 15	S	V 15	E
V16	E	L 16	Е	J 16		S 16		M 16	S	J 16	S	D 16		M 16	S	M 16	S	S 16		L 16	S	J 16	S	S 16	
S17		M 17		V 17		D 17		M 17	S	V 17	S ((((((((((((((((((((((((((((((((((((	L 17	S	J 17	S	J 17	S	D 17		M 17	S	V 17	S	D 17	
D18		M 18		S 18		L 18	 	J 18	S	S 18		M 18	S	V 18	S	V 18	S	L 18	E	M 18	S	S 18		L 18	E
L19	Ε .	J 19		D 19		M 19		V 19	<b>S</b>	D 19		M 19	S	S 19		S 19		M 19	E	J 19	S	D 19		M 19	E
M20	E	V 20	E	L 20		M 20		S 20		L 20	E	J 20	S	D 20	W/////////////////////////////////////	D 20		M 20	E	V 20	<u>5</u>	L 20	l l	M 20	E
M21	E	S 21		M 21		J 21		D 21		M 21	E	V 21	<b>S</b>	L 21	S	L 21	S	J 21		S 21		M 21	<u> </u>	J 21	E
J22	E	D 22	//////////////////////////////////////	M 22		V 22		L 22	S	M 22	E	S 22		M 22	S	M 22	S	V 22	E	D 22		M 22		V 22	E
V23	E	L 23	E	J 23		S 23		M 23	S	J 23	E	D 23		M 23	S	M 23	S	S 23		L 23	S	J 23		S 23	
S24		M 24		V 24		D 24		M 24		V 24	E	L 24		J 24	S	J 24	S	D 24		M 24		V 24		D 24	
D25	//////////////////////////////////////	M 25		S 25 D 26		L 25		J 25	S S	S 25		M 25		V 25	S	V 25 S 26	S	L 25	S S	M 25	S S	S 25		L 25	E E
L26	E	J 26	E			M 26		V 26		D 26		M 26		S 26		8		M 26	S	J 26	S	D 26		M 26	E
M27 M28	. E	V 27 S 28		L 27 M 28		J 28		S 27 D 28		L 27 M 28	E	J 27 V 28		D 27 L 28	S	D 27 L 28	S	M 27 J 28	S	V 27 S 28		L 27 M 28		M 27 J 28	E
J29		D 29		M 29		J 28 V 29		L 29	7/////////////////////////////////////	M 29	E	V 28 S 29		L 20	3	M 29	S	V 29	S	5 28 D 29		M 29		J 28 V 29	E
V30	E	. "		J 30		V 29 S 30		M 30	S	J 30	E	D 30				M 30	S	V 29 S 30		L 30	5	1.		V 29 S 30	
V30 S31	_	L 30 M 31		3 30		5 30 D 31		141 30	3	V 31	E			8		J 31	S	3 30		M 31	5	J 30		5 30 D 31	
231		141 31	-			D 31		3		∧ 3±		L 31				1 31	3			IVI 31	3			D 31	3000000

Employeur

Stage Employeur

Institut

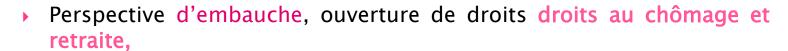
Stage « hors employeur »

# Un statut d'apprenti(e) avantageux : <u>Les conditions de travail</u>

- Vous percevez une rémunération de votre employeur.
- Vous bénéficiez de tous les avantages comme la mutuelle et la protection sociale, les prestations du Comité d'entreprise, les congés payés, etc.
- La période dite « d'essai » est de 45 jours.
- Le temps de travail est de 35H/ semaine Identique à celui des autres salariés de l'entreprise, incluant le temps de formation (cours & stage).
- Congés payés (2.5 jours / mois)

#### Un statut d'apprenti(e) avantageux : <u>Les aides</u>

 Une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros (quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti(e)) au financement du permis de conduire B



Aides extérieures type Mobili-Jeune, Visale et Loca Pass et ; est reconnu pour la C.A.F. pouvant donner droit à des allocations logements supplémentaires <a href="https://www.actionlogement.fr">https://www.actionlogement.fr</a>





# Un statut d'apprenti(e) avantageux : <u>Les aides</u>

Allocation Pôle Emploi :



Eligibilité de l'apprenti(e) à la prime d'activité



Dispositif Jeun'EST (région Grand Est):



## Un statut d'apprenti(e) avantageux : <u>La rémunération</u>

Le salaire mensuel est égal à un pourcentage du SMIC (en brut)

Selon votre âge	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	+ de 26 ans
1 ère année de	27% =	43% =	53% =	100 % =
contrat	419,74 €*	668,47 €*	823,93 €*	1554.58 €*

	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	Plus de 26 ans
2 <sup>ème</sup> année d'IFSI	51% = 792 €* Associatif: 60% soit 932 €	61% = 948 €* Associatif = 75% soit 1165 €	100 % = 1554 €*
3 <sup>ème</sup> année d'IFSI	67% = 1041€* Associatif = 70% soit 1088 €	78% = 1 212 €* Associatif = 85% soit 1321 €	100 % = 1554 €*

Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

Le salaire de l'apprenti(e) est totalement <u>exonéré de l'impôt sur le revenu,</u> dans la limite du SMIC.

#### Les engagements de l'apprenti(e) :



Respecter le règlement intérieur de l'employeur, de l'institut et du CFA



Etre volontaire et impliqué chez l'employeur, en stage et à l'institut



Appliquer les consignes données



Effectuer le travail confié par l'employeur (ASH ou autre // élève AS)



Etre assidu en cours, en stage et aux examens



Prévenir de toute absence l'employeur, l'institut et le CFA

## La recherche d'un employeur :

 L'Employeur peut-être Privé, Public ou Privé à but non lucratif

Hôpitaux, Cliniques, EHPAD, Service de court séjour : médecine, chirurgie, ...Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées, Service de santé mentales ou service de psychiatrie, HAD ...

Proche du lieu d'habitation (idéalement).

Adéquation avec le projet professionnel de l'étudiant.

## La recherche d'un employeur:

Dès à présent, vous pouvez commencer votre recherche d'employeur pour un contrat d'apprentissage et <u>vous inscrire</u> sur notre site:

\* WWW.santestcfa.fr ET ONGLET CANDIDATURES.

- >Soyez méthodique, organisé et motivé!
- Faites fonctionner votre réseau 🚹 💟 🌀 🕡 🔱 🛅













> Pro actif et acteur de son projet,

Nous pourrons appuyer votre demande auprès des employeurs avec lesquels vous aurez échangés afin de les informer plus en détail sur le dispositif et les aides possibles à l'apprentissage.

#### La recherche d'un employeur :

# Pour identifier votre futur employeur et connaître les avantages qu'il aura à vous recruter :

- Un établissement dans lequel vous faites un stage > faites lui savoir que vous pouvez intégrer son équipe par le biais de l'apprentissage
- Liste des établissements de santé de votre région : n'hésitez pas à filtrer par région et type d'établissement : <a href="https://www.sanitaire-social.com">https://www.sanitaire-social.com</a>
- Les avantages des employeurs à recruter un(e) apprenti(e) :
  - Employeur privé / associatif : <a href="https://www.santestcfa.fr/employeur-prive/">https://www.santestcfa.fr/employeur-prive/</a>
  - Employeur public : <a href="https://www.santestcfa.fr/lemployeur-public">https://www.santestcfa.fr/lemployeur-public</a>
  - Le plan de relance (prolongé jusqu'au 31 décembre 2021) : « 1 jeune, 1 solution » permet aux établissements privés (associatifs entre autres) de bénéficier d'une aide exceptionnelle (8000 euros pour chaque recrutement d'apprenti(e) de plus de 18 ans, 5000 euros si moins de 18 ans) > <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/plan-de-relance-apprentissage-entreprises-cfa-decouvrez-les-mesures-du-plan">https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/plan-de-relance-apprentissage-entreprises-cfa-decouvrez-les-mesures-du-plan</a>

## La recherche d'un employeur :



A votre disposition sur notre site, un support à destination des employeurs que vous pourrez partager avec votre potentiel recruteur.

Nous pouvons appuyer votre candidature en expliquant les aides à votre futur employeur ©

#### Quelques apprenti(e)s de 2020 : Suivez nous sur les réseaux sociaux





























# L'expérience d'Eloïse:





#### Des questions ??

#### ... contactez-nous!



Besoin d'un entretien individuel pour votre projet d'apprentissage?



Retrouvez-nous tous les mercredis de 13h30 à 17h15 pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches afin de concrétiser votre projet de formation en santé par la voie de l'apprentissage!

Cliquez sur ce lien: cutt.ly/santestcfa

Ou scannez ce QR code:



Pics des entretiens virtuels : 14h30 15h30 16h30 17h15













Réseaux sociaux : Santestcfa



Pour toutes informations complémentaires :

🖀 : 03 83 41 62 70 - 🖂 : contact@santestcfa.fr



#### Rendez-vous sur notre site internet

www.santestcfa.fr

pour déposer votre dossier, ONGLET CANDIDATURES.







santestcfa



#### Un statut d'apprenti(e) avantageux :

#### La rémunération

Le salaire mensuel est égal à un pourcentage du SMIC (en brut)

	16–17 ans	18–20 ans	21–25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année d'exécution du contrat	27%	43%	53%	100%
2 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	39%	51%	61%	100%
3 <sup>ème</sup> année d'exécution du contrat	55%	67%	78%	100%

Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

Le salaire de l'apprenti(e) est totalement <u>exonéré de l'impôt sur le revenu</u>, dans la limite du SMIC.

